

3 jours
(2 + 1)1100 euros HT/3 jours
440 euros HT la journée
chantier seule
(repas du midi compris)LILLE : 18 - 19 Janvier + chantier le 27 Janvier 2006
PARIS : 19 - 20 Avril + chantier le 28 Avril 2006
MARSEILLE : 7 - 8 Juin + chantier le 16 Juin 2006NOUVEAU
session sur Lille et
Marseille

Constitution du Dossier Technique Amiante

Du recueil des besoins au cahier des charges

Application aux bâtiments tertiaires et industriels

Objectifs

- Apprendre à constituer un Dossier Technique Amiante (DTA) conformément aux articles R 1334-25 et 26 du Code de la Santé Publique et de la norme NFX 46020
- Apprendre à intégrer l'existant dans le DTA (dossier technique, recherches avant travaux ou avant démolition).
- Apprendre à concevoir et mettre à jour les schémas de repérage selon la future norme XP X 46023 sur la cartographie de repérage
- Apprendre à concevoir et mettre à jour un registre de repérage

Personnes concernées

- Opérateur de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Pré-requis

- Etre titulaire d'une attestation de compétence amiante délivrée selon les prescriptions de l'arrêté du 2 décembre 2002
- Avoir pratiqué le diagnostic amiante régulièrement au cours des deux années précédentes selon les critères de la norme NFX 46-020

Pédagogie

- Alternance d'apports théoriques, document type à étudier, d'études de cas
- Jeu initiatique d'évaluation des connaissances
- Visite de chantier
- Cahier d'exercices personnel

NB : La journée chantier est confirmé 8 jours à l'avance et est susceptible de modifications selon les aléas de chantier

Programme

PARTIE 1 : QUATRE MODULES THÉORIQUES D'UNE DEMI JOURNÉE

MODULE 1 :

Rappel de la réglementation et mise à jour des connaissances à partir d'exemples concrets :

- le cadre du Dossier Technique Amiante
- le dossier technique
- le dossier avant travaux
- le dossier avant démolition

MODULE 2 :

Le Rapport de mission de repérage en vue de la constitution du DTA à partir d'un exemple concret, Expertise d'un rapport

MODULE 3 :

Inventaire des pièces à intégrer au DTA :

- enregistrement des données dans un registre de repérage,
- enregistrement des données remarquables dans un schéma de repérage (selon les nouvelles prescriptions de la norme XP X46023)

MODULE 4 :

La fiche récapitulative

- constitution d'une fiche récapitulative
- entretien et mise à jour des Dossiers Techniques Amiante

PARTIE 2 : DEUX MODULES PRATIQUES D'UNE DEMI JOURNÉE (8 jours après la première partie)

MODULE 1 :

Visite d'un site en cours de DTA

- réunion de préparation & visite du site

MODULE 2 :

Synthèse et exercice de constitution

- Rédaction d'un DTA dans un délai imparti à partir des notes d'observation et du rapport de mission de repérage,
- Synthèse de la session et questions diverses